



LE TRAVAIL

Vol. XXVI — No 8

Montréal, 27 juillet 1950

IMPRESSIONS D'EUROPE

NOTRE FAIBLESSE : LA SECURITE SOCIALE NOTRE FORCE : LES NEGOCIATIONS

Une commission du B.I.T. au travail



Quelques membres du groupe ouvrier qui a étudié à Genève la question des Relations professionnelles : négociations, conciliation, arbitrage, etc. Sur la photo, de gauche à droite : MM. Codogan, représentant ouvrier d'Irlande, Graedel, de Suisse, Brennan, des Etats-Unis (F.A.T.), Delamarre, de France (Force ouvrière) et M. Gérard Picard, président de la C.T.C.C. On sait que M. Picard a été élu à l'unanimité secrétaire du groupe ouvrier de sa commission, puis président intérimaire.

CHOMAGE... ET CO-GESTION

Sa Sainteté Pie XII a fait allusion à la cogestion, le 3 juin dernier, au cours d'une allocution prononcée à Rome, à l'ouverture du congrès international d'études sociales. Il a voulu faire comprendre qu'on ne peut pas forcer les propriétaires d'entreprises privées à partager l'administration de leurs affaires avec les ouvriers.

Tout de suite, les capitalistes ont cru que le Pape se faisait le défenseur de leurs châteaux forts. On a même vu des journaux prétendre que Pie XII venait de se prononcer contre toute participation ouvrière à la vie de l'entreprise. Des associations professionnelles d'industriels ont fait parvenir ces bulletins de nouvelles fausses à tous leurs membres, en criant victoire sur le mouvement ouvrier!

Mais enfin, le texte officiel nous est parvenu. On a pu constater que "le plus urgent problème" dont le Pape voulait

traiter, était celui du chômage. Au lieu donc de crier victoire on devrait plutôt faire, entre capitalistes, amende honorable et reviser ses principes d'économie qui, jusqu'à aujourd'hui, n'ont produit que des crises de misère. On devrait plutôt méditer ces lignes du discours du Pape où il affirme fortement qu'il ne suffit pas "d'assurer à l'ouvrier salarié, dégagé des liens féodaux ou patriarcaux, outre la liberté de droit, celle aussi de fait. Pareille conception manifesterait la complète méconnaissance du noeud de la situation actuelle". On devrait enfin étudier, pour l'appliquer soi-même, "l'évolution progressive du droit du travail, soulignée par le Pape, et qui est marquée par "l'assujettissement du propriétaire privé, disposant des moyens de production, à des obligations juridiques en faveur de l'ouvrier."

On comprendrait mieux ensuite le sens des paroles de Pie XII, au sujet de la cogestion. Pie XII n'a voulu que montrer

"le danger que la classe ouvrière ne suive à son tour les errements du capital". Sa sollicitude va jusque là. Non seulement il voudrait soustraire les ouvriers au joug avilissant de la dictature capitaliste, mais il craint pour eux l'appât des solutions trop radicales.

Il ne s'agit pas d'enlever aux véritables propriétaires les droits qu'ils ont acquis honnêtement. Il ne s'agit pas, d'un autre côté, de considérer les ouvriers comme des étrangers à l'entreprise et leur laisser le seul droit de se battre pour obtenir des conditions de travail raisonnables. Il faut avoir le courage de les reconnaître comme des collaborateurs et de les traiter comme tels.

Il reste à s'entendre sur ce que l'on veut désigner par propriétaires. Cela aussi peut éclairer fortement ce débat sur la cogestion. Nous aurons souvent l'occasion d'en discuter ici.

Fernand JOLICOEUR

Premières impressions d'Europe exposées par M. Picard — Le sort des ouvriers européens — Ce qu'on attend de nous

"Je crois que la situation ouvrière et la législation sociale de la province de Québec intéressent vivement les diverses organisations syndicales européennes. Par exemple, une multitude de dirigeants syndicaux de toutes nuances nous ont pressés de questions sur la grève de l'amiante.

"Pourquoi cette curiosité? D'abord parce que la province de Québec est une province catholique. Si l'on applique la justice sociale chez nous, les catholiques sociaux européens seront heureux de faire connaître nos réalisations. Et si notre classe ouvrière n'est pas traitée avec justice, ce sont les communistes européens qui en profiteront pour dénoncer cet état de choses et l'attribuer au fait que nous sommes catholiques!"

Ainsi s'est exprimé M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., en réponse à la première question de votre reporter. Retour d'Europe, où il vient de passer plus de deux mois, M. Picard était à Montréal depuis quelques heures à peine quand nous avons recueilli cette interview.

A Rome

Nos lecteurs savent déjà que vous avez été reçus par le Saint Père, en audience spéciale, et connaissent le message dont il vous a chargés à l'adresse des ouvriers canadiens. Pourrais-je vous demander si votre séjour à Rome a été marqué par d'autres rencontres importantes?

— Vous devinez sans peine que nous avons fréquenté surtout chez les organisations ouvrières, non seulement à Rome mais aussi en France et en Belgique. Partout nous avons voulu nous rendre compte de la situation des travailleurs.

— Et comment l'avez-vous trouvée?

— Améliorée, sans aucun doute, si on compare cette situation avec celle qui régnait dans l'après-guerre immédiat. Mais il y a encore beaucoup à faire pour assurer aux masses ouvrières un niveau de vie convenable.

— Salaires trop bas?

— Oui. Je ne citerai pas de chiffres en dollars, car ils vous paraîtraient ridiculement bas et vous donneraient une fausse impression. Il faut tenir compte que la sécurité sociale est plus avancée là-bas qu'ici (pensions, allocations familiales, assurances) ce qui augmente le pouvoir d'achat des ouvriers. Mais même dans les pays les mieux équilibrés (Belgique, Angleterre, Suisse, Hollande, Scandinavie) la situation est bien loin d'être satisfaisante. Quant à la France et à l'Italie, les ouvriers y connaissent un sort extrêmement dur.

Syndicalisme

— Et les organisations syndicales?

— Elles sont très avancées dans le domaine de la sécurité sociale et nous avons beaucoup à appren-

dre d'elles sur ce plan-là. De même, le mouvement coopératif européen compte des réalisations que nous gagnerions à étudier, malgré les progrès très nets de nos propres coopératives. Mais sur le plan des négociations avec l'employeur, je crois que nos méthodes (américaines et canadiennes) sont supérieures.

— Et la conférence de Genève?

— Extrêmement intéressante, d'abord par l'importance des sujets traités: Relations professionnelles, y compris les conventions collectives, la conciliation et l'arbitrage; Egalité de rémunération, pour un travail de valeur égale, entre la main-d'oeuvre masculine et la main-d'oeuvre féminine; Formation professionnelle, etc.

La délégation ouvrière du Canada a travaillé dans une harmonie complète. Elle était dirigée par M. Claude Jodoin qui s'est acquitté de sa tâche avec un doigté parfait. Je tiens à le féliciter ici pour cet excellent travail au profit des ouvriers canadiens.

M. Jodoin m'avait désigné pour siéger à la Commission des Relations professionnelles où nous avons fait trois semaines d'excellent travail.

Contacts

— Et les contacts, à Genève même?

— Nous en avons fait beaucoup; très profitables. La conférence constitue une occasion magnifique de rencontre avec les responsables syndicaux du monde entier. Les seuls syndicats chrétiens avaient là-bas une vingtaine de délégués.

— En somme, un bon voyage?

— Un excellent voyage dont nous sommes tous revenus très contents. — Votre impression dominante? — Certainement la puissance des travailleurs organisés à travers le monde. Quand l'assemblée plénière se réunissait, à Genève, nous avions là 35 millions d'ouvriers représentés... Cela fait du bien. Mais il faudrait demander aussi à mes compagnons de route: Marchand, M. Brûlé, l'abbé Pichette...

— Soyez sans crainte. Le Travail a l'intention très ferme de les questionner à leur tour dans les semaines qui vont suivre.

Pensions de \$40.00 par mois à l'âge de 70 ans

Le Comité parlementaire, formé par le gouvernement fédéral pour étudier le problème des pensions de vieillesse, vient de faire rapport. Il recommande une pension mensuelle de \$40.00 par mois, à l'âge de 70 ans, payable à tout le monde, sans preuve d'indigence. Il se déclare en même temps favorable à la contribution de tous les intéressés, salariés, employeurs et gouvernement. Il croit que cela représenterait à peu près une taxe de 2% sur les salaires des employés et de 2% aussi sur la liste de paie de l'employeur.

Il recommande en plus de commencer à payer cette pension de \$40.00 par mois, à l'âge de 65 ans, à tous ceux qui peuvent, comme aujourd'hui, prouver leur indigence.

Dans notre mémoire à l'adresse de ce comité, nous avons suggéré une pension de \$50.00 par mois payable à tout le monde sans distinction, à partir de 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes. En recommandant \$40.00, ce qui est payé aujourd'hui, le Comité n'a pas tenu compte des besoins de l'heure qui grandissent à mesure que le coût de la vie augmente. Le gouvernement avait d'ailleurs senti lui-même le besoin d'augmenter la pension de vieillesse de \$20.00 en 1943 à \$25.00 en 1947 et \$40.00 en 1949.

Pour suggérer d'attendre à 70 ans pour payer une pension à tout le monde, le Comité a ignoré aussi qu'aujourd'hui les hommes deviennent inutiles plus tôt qu'autrefois, à cause d'une plus grande mécanisation.

Mais il faut noter que les recommandations du Comité parlementaire des pensions de vieillesse présentent un grand intérêt. En particulier, il a reconnu le principe que la pension doit être accordée à tous les travailleurs sans distinction, comme un droit acquis par le fait du travail.

Il reste maintenant au parlement à agir. Souhaitons qu'il ne laisse pas s'empoussiérer un rapport aussi important et qu'il aille même encore plus loin que les suggestions de son comité, pour satisfaire davantage aux nécessités présentes.

Encore faudra-t-il qu'à ce sujet des pensions de retraite, l'accord se fasse entre les provinces et le fédéral. Plaise au Ciel que notre autonomie ne soit pas un obstacle à la réalisation de l'un des desirs les plus grands de la classe ouvrière et que l'on réussisse à faire la véritable union nationale autour de ce projet.

Fernand JOLICOEUR

Difficiles négociations poursuivies dans des industries de Joliette

Les négociations se poursuivent toujours entre le syndicat des employés de la couture et de la laine de Joliette et la Compagnie Acme Glove Works. Depuis février dernier, l'on continue les discussions sans succès sur la mise en vigueur de nouveaux taux à la pièce et d'une classification des tâches. Des expertises ont été faites de part et d'autre. La partie ouvrière a soumis son projet auquel la compagnie a répondu par de nouvelles propositions. On se perd en conjectures sur les possibilités de régler les litiges en cause sans recourir à la conciliation.

D'autres demandes syndicales ont également été refusées. Entre de travail de 48 heures à 44 sans autres la diminution de la semaine perte de salaire, fêtes chômées et payées, etc.

Conciliation

Chez Pinatel Dye Works et Edouard Goyer Limitée, les employés ont autorisé leurs représentants syndicaux à recourir au Service de conciliation du ministère du Travail. Quelques séances ont déjà eu lieu. Dans les deux cas, l'on n'a pu venir à un entente sur la fixation des salaires.

Elections à la Verney Corporation

Le syndicat des employés de Verney Corporation, de Granby, a tenu récemment ses élections annuelles sous la présidence du confrère Lionel Dumas, président du conseil central de cette ville.

Les nouveaux officiers élus sont: MM. Gérard Huthier, président; Emile Laverdure, vice-

président; Roger Allard, secrétaire-trésorier; Mlle Bernadette Côté, secrétaire-archiviste; Eugène Goyette, Guy Prémont, Léonard Poirier et Armand Demers, directeurs. M. Rosaire Lambert a été élu sentinelle et M. Jean-Guy Morissette, ainsi que Mlle Germaine Poiteux, vérificateurs.



Organe officiel de la
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada
Paraît tous les jeudis

Directeur:

GERARD PELLETIER

Rédacteur en chef:

FERNAND JOLICOEUR

Secrétaire de la rédaction:

FERNAND SIMARD

Administrateur:

MARCEL ETHIER

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.00; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

A TROIS-RIVIERES

LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX, REUNIS EN CONGRES, S'INQUIETENT DE NOS LOIS

Le confrère Constant, réélu président

La Fédération des Employés municipaux réunissait à Trois-Rivières, en fin de semaine dernière, plus d'une trentaine de délégués venus de ses divers syndicats. En deux journées bien remplies, on a fait un tour rapide de la situation générale et discuté à fond un certain nombre de problèmes plus importants.

Les séances se tenaient dans une salle de l'Ecole St-Philippe, sous la présidence de M. René Constant.

Le problème

Dès l'ouverture du Congrès, il était facile de déceler, par le rapport du président, qu'un problème central absorbe actuellement le meilleur des énergies, dans la Fédération: celui des législations récentes sur les négociations entre les municipalités et leurs employés. L'effet du Bill 60 se fait toujours sentir et la Fédération, de son côté, ne songe pas à abandonner la lutte. M. Constant a exposé dans son rapport que la Fédération avait présenté à la dernière Législature six amendements à cette loi mais qu'un seul a été accordé.

Equité...

Nous avons surtout insisté, écrit M. Constant, pour qu'on introduise dans la loi (des corporations municipales et scolaires) la clause que l'on trouve dans la Loi des Différends ouvriers, laquelle semble ignorée par les arbitres, à savoir qu'un tribunal d'arbitrage doit décider d'un différend suivant l'équi-

té et la bonne conscience.

"Je suis convaincu qu'un tel amendement aurait évité un nombre considérable de procédures et aurait permis que des jugements justes et équitables soient rendus plus rapidement, étant donné que la majorité des municipalités soulève devant les tribunaux d'arbitrage, à tout venant, des questions de droit et de juridiction qui retardent la procédure de façon anormale et rendent, par le fait même, l'arbitrage fort dispendieux.

"Nous devons donc, au cours de l'année qui commence, réitérer nos demandes et faire de nouveau pression auprès du ministère..."

Résolutions

De même, le congrès a considéré les problèmes de négociations et d'organisation qui vont se poser au cours de l'année prochaine. Le feuillet des résolutions contenait plusieurs items à ce sujet dont une augmentation de per capita qui permettra l'engagement d'agents d'affaires.

Le congrès a encore voté une importante résolution touchant l'éducation dans la Fédération. Le bureau fédéral s'est vu chargé en effet d'organiser plusieurs journées d'étude dont le thème sera fourni par la lettre pastorale de NN. SS. les évêques.

Enfin, la question des pensions et de la sécurité sociale en général a longtemps retenu l'attention des délégués. Des résolutions prévoient des amendements à la Loi des Cités et Villes qui permettent à ces dernières de contribuer à des assurances santé, maladie et accident.

Plusieurs autres résolutions d'intérêt général ont été votées aussi et reviendront devant le congrès de la C.T.C.C.

Elections

Les élections ont été présidées par M. Gérard Picard, président de la C.T.C.C., qui se trouvait présent aux dernières délibérations. L'exécutif sortant de charge a été réélu à l'unanimité et se compose des officiers suivants:

René Constant, Montréal, président; Raymond Jeanson, Sherbrooke, 1er vice-président; J.-H. Bettez, Trois-Rivières, 2e vice-président; René Bélanger, Québec, secrétaire-trésorier; Gilles Vincent, Montréal, secrétaire-correspondant.

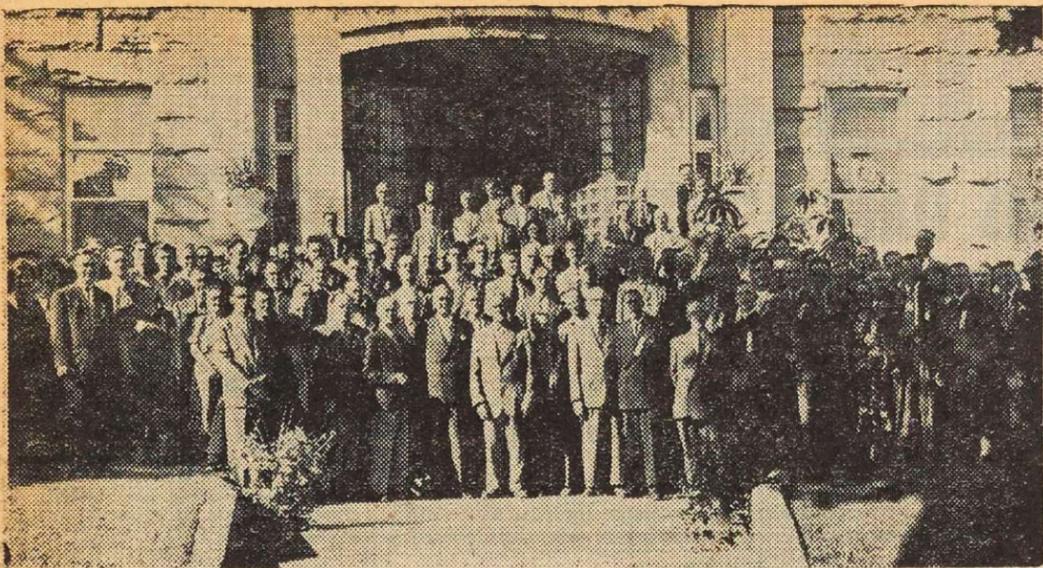
Le secrétaire d'élections était Gilles Vincent, secrétaire du congrès de la Fédération.



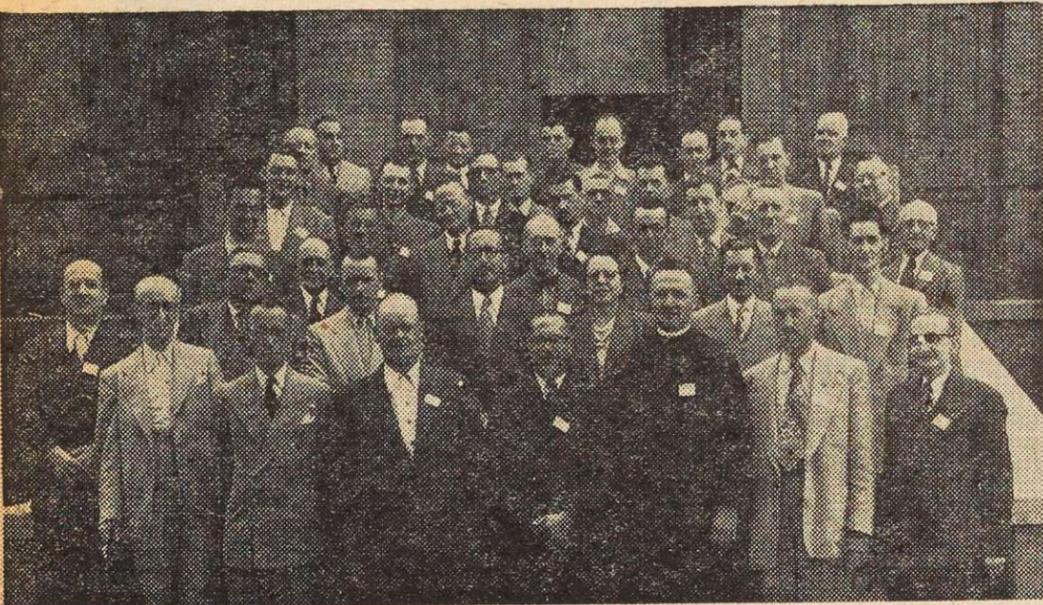
Photographie représentant les membres du nouveau bureau de direction de la Fédération des métiers de l'imprimerie, à la fin du 25e congrès annuel. Première rangée, de gauche à droite: MM. Alphonse Saint-Charles, trésorier; Salmon Lessard, 4e vice-président; Armand Morin, 2e vice-président; Georges-Aimé Gagnon, président; Henri Savignac, 1er vice-président; le R.P. Jacques Cousineau, s.j., conseiller moral; Maurice Morin, journaliste à la "Presse", 3e vice-président; Roméo Valois, secrétaire. Seconde rangée, dans le même ordre: MM. Omer Taillefer et W. Bélanger, directeurs; Sarto Lacombe, vérificateur; Lucien Dupuis, directeur; Fernand Bourret, assistant-secrétaire; Alphonse Proulx, Armand Rancourt, Gilles Charbonneau et Fernand Lancôt, directeurs. (Cliché LA PRESSE).



Photographie prise à l'issue du congrès de la Fédération nationale des employés du bas façonné et circulaire. Ces assises, tenues à Plessisville ont marqué une nouvelle étape de cet organisme ouvrier, qui a su grouper en quelques années la majorité des travailleurs mentionnés ci-dessus.



Photographie prise lors du congrès de la Fédération des métiers du bâtiment, à Granby. Les délégués ont une fois de plus manifesté leur satisfaction pour le travail accompli par le confrère Osias Filion en le réélisant président pour un 26e terme.



Photographie prise à l'occasion du congrès de la fédération nationale des employés municipaux tenu à Trois-Rivières, en fin de semaine dernière. Nous remarquons sur la première rangée les confrères P. Parent, R. Villemaire, A. Parent, S. Vincent, secrétaire-correspondant, R. Jeanson, 1er vice-président, R. Constant, président, R. P. Jacques Cousineau, S.J., aumônier de la fédération; R. Bélanger, trésorier, J.-H. Bettez, 2e vice-président.

A GRANBY

LE CONFRERE O. FILION REELU PRESIDENT POUR LA 26e ANNEE CONSECUTIVE

Au congrès des métiers du bâtiment

M. Osias Filion vient d'être réélu président de la Fédération nationale des métiers du bâtiment pour la 26ème année consécutive, à l'issue du congrès de cet organisme ouvrier tenu les 22 et 23 juillet derniers, en l'École des arts et métiers, à Granby.

Les quelque 100 délégués, venus de toutes les régions de la province, ont eu à discuter les nombreuses résolutions soumises à l'étude du congrès par les syndicats affiliés. Il découle de ces assises que la Fédération devra, au cours de la prochaine année, prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ses membres contre les émissions non-fondées de cartes de compétence. A cette fin, les délégués ont recommandé à leurs officiers de chercher par tous les moyens possibles à promouvoir l'établissement de centres d'apprentissage dans toutes les villes de quelque importance.

Rapport du président

Le président a relaté, en ces termes, les principaux événements de l'année écoulée:

Depuis le congrès de 1949, la situation syndicale pour nos syndicats de la construction, comme pour les syndicats ou unions dans l'industrie, à travers la province de Québec, ne démontre pas, je crois, une montée; dans la plupart des différents secteurs organisés, ce fut une question de maintien,

de conservation des effectifs déjà acquis. Il faut cependant noter que certains de nos syndicats ont vu leur effectif diminué au cours de cette année et quelques-uns de façon assez sensible. La grande raison en a été le chômage qui a sévi un peu partout dans notre province durant la période de l'hiver. Montréal et Québec ont toutefois été un peu moins affectés dans l'ensemble. Voilà pourquoi, on a vu affluer à Montréal et à Québec un flot d'ouvriers de toutes catégories, au cours de l'hiver dernier, dans l'espérance de chercher et de trouver du travail. Ceci n'a pas été sans créer une situation parfois embarrassante pour nos syndicats locaux. Et de ce fait, nos syndicats éloignés s'en sont vivement ressentis, sans oublier le désastre de Rimouski et de Cabano qui a presque complètement désorganisé nos syndicats de cette région.

Après les 26 années d'existence de notre Fédération, les quelque 30 ans d'existence de certains de nos syndicats, n'allez pas croire, chers amis, qu'il ne reste plus rien à faire dans le milieu des travailleurs de la construction. Bien au contraire, le syndicalisme étant un mouvement, c'est-à-dire une organisation sans cesse en marche et en évolution, il y a toujours quelque chose à faire, parce que les hommes changent, les mentalités des hommes évoluent et se modifient, la législation sociale et ouvrière change, évolue ou se modifie selon les circonstances. En conséquence, vous me permettez de

demander à nos syndicats de bien vouloir former des cercles d'étude dans le but d'étudier au fur et à mesure qu'elle se présente, la législation qui régit nos conventions collectives de travail et nos décrets; car, chacun doit être à point sur cette législation.

J'attire également votre attention sur la compétence professionnelle. Dans divers milieux, ne se plaint-on pas, et quelquefois avec raison, que nos ouvriers, pour un certain nombre, ne connaissent pas leur métier et manquent réellement de compétence? Chers amis, ne faut-il pas que nos ouvriers de la construction soient et deviennent des ouvriers compétents dans le métier qu'ils ont choisi? N'est-ce pas dans leur intérêt personnel et en même temps dans l'intérêt de leurs familles et aussi dans l'intérêt de notre mouvement syndical lui-même? Nos travailleurs n'ont-ils pas tout avantage à devenir des ouvriers de première valeur et de commander ainsi des salaires bien supérieurs aux salaires de nos décrets?

Elections

Comme nous l'écrivions ci-dessus, le confrère Osias Filion, président élu depuis les débuts de la Fédération, a de nouveau été choisi à ce poste pour un 26e mandat. Les autres officiers élus sont: Jos. Dorion, 1er vice-président; I. Dumas, 2e vice-président; R. Poly, 3e vice-président; A. Cyr, 4e vice-président; Jean-Baptiste Delisle, secrétaire et O. Chevalier, trésorier.

VOUS M'EN DIREZ TANT

La clef!!!

Evidemment, c'était un discours de banquet. Et tout le monde sait qu'il sera beaucoup pardonné à ceux qui font des discours dans les banquets, car il est difficile d'être éloquent quand la digestion est en train de se faire.

Mais quand même, si l'on en juge par le compte rendu du "Devoir" (25 juillet), le ministre des Affaires municipales a tenu de bien curieux propos aux employés municipaux réunis en congrès aux Trois-Rivières.

"Continuez, leur a-t-il dit, votre travail de compréhension entre patrons et employés et vous aurez mérité la confiance du public et la reconnaissance de vos législateurs."

Voilà qui est très bien. Mais j'avoue que la suite me laisse fort perplexe. "Il a cependant noté, ajoute le compte rendu, que dans un édifice la clé de voûte se pose après que les fondations sont solidement assises; ainsi en est-il du salaire de l'ouvrier, clé de voûte de l'économie nationale, mais qui ne viendra définitivement que lorsque l'administration du pays sera consolidée."

Vous voyez ça? Les ouvriers vont attendre pour être convenablement payés que l'administration du pays soit consolidée? Et quand donc l'administration sera-t-elle consolidée? M. le Ministre ne nous le dit pas. Mais s'il veut voir là-dessus plus de précision, on lui conseille d'aller dire aux patrons que leurs profits sont la clé de voûte et qu'ils doivent fonctionner sans bénéfices aussi longtemps que l'administration du pays ne sera pas "solidement assise". Il pourra, au retour, nous donner des impressions très intéressantes!...

Combien de temps dure une "saison" ?

Quand le chômage s'est déclaré, l'automne dernier, dans les principales villes du pays, le gouvernement fédéral avait une réponse toute prête pour faire taire les braillards: "Ne vous en faites pas, disait-il, c'est seulement un phénomène saisonnier."

Mais voilà un phénomène qui a la vie dure! Car au milieu de l'hiver, le chômage, loin de diminuer, ne fit que s'aggraver de semaine en semaine. Les chômeurs atteignirent le demi-million. Les chefs des unions ouvrières demandèrent une action quelconque contre ce fléau. "Ne vous en faites donc pas, a répondu le gouvernement fédéral. Ce n'est qu'un phénomène saisonnier. Avec le printemps, tout va se rétablir!"

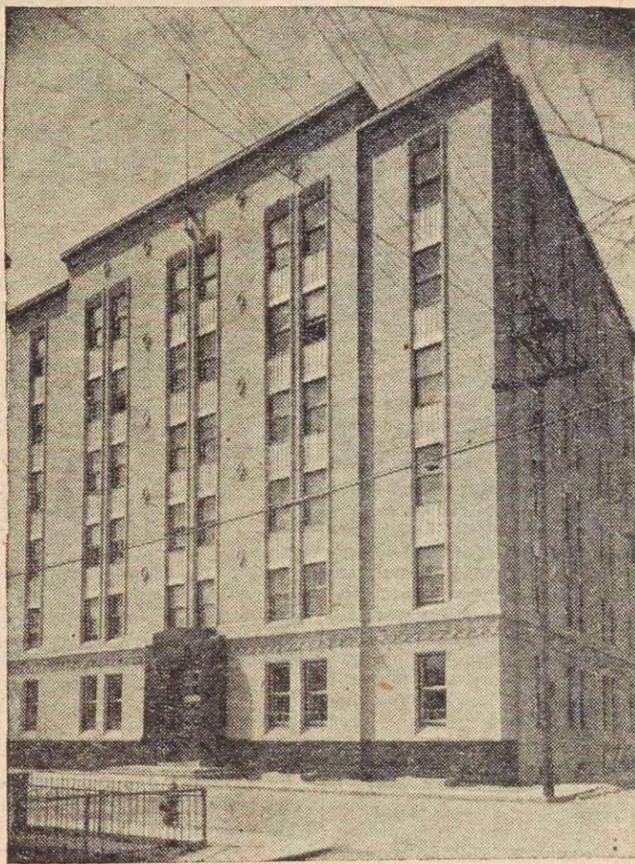
Puis le printemps est venu, et le seul Québec comptait encore plus de 100,000 chômeurs. "Phénomène saisonnier, de répéter les autorités fédérales. Attendez seulement l'été."

Or, l'été aussi est venu à son tour. Et d'après le dernier communiqué du ministère, il nous restait encore, pour le seul Québec, 62,500 chômeurs au 29 juin.

Phénomène saisonnier? Peut-être, mais alors la saison du chômage dure toute l'année. Et les chômeurs, c'est à craindre, vont trouver cette saison assez longue!

Phénomène saisonnier, c'est un beau grand mot. Mais hélas, il ne veut rien dire...

LE SIEGE SOCIAL DES CAISSES DESJARDINS



Le cinquantenaire de Fondation des Caisses populaires au Canada sera marqué par un grand congrès international tenu à Lévis du 24 au 28 août prochain. On viendra de tous les pays rendre hommage à la vitalité du mouvement canadien et participer aux séances d'étude qui seront tenues à cette occasion. On voit sur la vignette le Bureau-Chef des Caisses, à Lévis, immeuble impressionnant et qui en dit long sur l'essor du mouvement dans notre province.

LA SEMAINE

DE FRUCTUEUSES NEGOCIATIONS DANS L'INDUSTRIE DU VETEMENT; AUGMENTATION DE SALAIRES

Conciliation à Louiseville

Plusieurs négociations se sont poursuivies avec succès dans l'industrie du vêtement depuis quelques semaines, nous communiquons les confrères Angelo Forte et Jean-Noël Godin, respectivement agent d'affaires et organisateur de l'Union nationale du vêtement.

A Montréal, le renouvellement des contrats de travail chez *Migo Shirt* et *Trio Shirt* s'est poursuivi dans l'harmonie et a donné de fructueux résultats. Les employés de la première manufacture mentionnée ci-dessus ont touché une augmentation générale de salaires de 5% et les seconds ont profité de rajustements s'élevant jusqu'à 10 cents l'heure. Ajoutons que les ouvriers bénéficieront de la caisse maladie-hospitalisation, de trois fêtes chômées et payées, ainsi que de deux semaines de vacances.

Toujours dans l'industrie du vêtement, mais dans une manufacture de robes cette fois-ci, la *London Dress*, de Montréal, un premier contrat très avantageux vient d'être signé. Il comporte une augmentation générale de 10% sur

les taux de base, l'atelier fermé, cinq jours de fêtes payés, la retenue syndicale et deux semaines de vacances.

A LOUISEVILLE

Chez *Marjorie Daw Fashion*, de cette ville, les pourparlers n'ont pas marché aussi rondement, nous déclare le confrère Godin. Il s'agit d'un premier contrat et, comme toujours, les salaires ont fait l'objet de nombreuses discussions, qui n'ont pu aboutir. La partie ouvrière a donc sollicité l'intervention du Service de conciliation du ministère du Travail. L'union revendique une augmentation générale de 25% et une échelle de salaires fixant le taux minimum à 55 cents de l'heure après deux ans d'emploi.

Soulignons, cependant, que la compagnie a manifesté beaucoup de compréhension en ce qui concerne les conditions de travail. Elle a immédiatement consenti à payer cinq jours de fêtes et deux semaines de vacances, en plus d'accorder la retenue syndicale et l'atelier fermé.

L'éducation dans le mouvement

L'union des travailleurs du papier et du carton façonnés de Montréal vient de prendre une heureuse initiative visant à la formation et à l'éducation de ses membres, et tout spécialement de ses officiers. Après consultation avec le confrère Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Éducation de la C.T.C.C., le confrère Gérard Poitras, agent d'affaires de l'union, a mis au point une formule d'éducation qui plaît beaucoup aux intéressés et promet de donner d'excellents résultats. Nous publions ci-dessous une lettre adressée récemment au confrère Jolicoeur et qui nous donne une idée assez précise des résultats obtenus. Nous espérons que ces renseignements permettront à plusieurs de nos syndicats de suivre cet exemple. Le programme est en trois points:

1o.—"A nos assemblées du Conseil Syndical, qui est composé de chacun des officiers de nos locaux, nous consacrons une heure à l'étude, soit des lois ouvrières, des problèmes ouvriers en général et des problèmes qui nous concernent directement. Après

étude, nous invitons les officiers à poser des questions et à demander des éclaircissements."

2o.—"Nous organisons aussi des soirées où nous présentons des films qui nous sont fournis par l'Office Provincial du Film. Autant que possible nous choisissons des films tournés dans la province afin de faire connaître et aimer davantage par les ouvriers, notre belle et riche province de Québec."

3o.—"Après la présentation de ces films nous avons une conférence sur le syndicalisme donnée soit par un officier supérieur du mouvement ou par un aumônier.

"Quoique nous ne soyons qu'au début de ce travail, les résultats sont déjà appréciables car nous constatons que les officiers élus récemment sont déjà des chefs et que tous s'entraînent à acquérir plus de connaissances et plus de compétence.

"Nous ferons l'impossible pour continuer ce travail d'éducation et nous vous tiendrons au courant des futurs développements."

Chez les plombiers de Montréal

Le confrère Camille Périard, agent d'affaires du syndicat des plombiers, soudeurs et poseurs d'appareils de chauffage, nous apprend que le tribunal d'arbitrage formé pour résoudre le litige qui existait entre les travailleurs et les patrons, vient de recommander une augmentation de salaire de .03 cents l'heure, ce qui porte le minimum horaire à \$1.58.

Cette décision a été rendue par suite d'une preuve faite devant le tribunal par la partie ouvrière. Cette dernière remit au tribunal

une documentation volumineuse sur la hausse du coût de la vie depuis la signature du contrat de 1949, justifiant ainsi la décision dont nous parlons ci-dessus.

Le tribunal était présidé par le juge Lippé. Les arbitres ouvrier et patronal étaient respectivement Me Jacques Perreault et C. M. Brodick.

Chez les cordonniers de Montréal

Les différentes associations ouvrières de l'industrie de la chaussure réclament cette année une

payées, nous a déclaré le confrère Paul Dugas, agent d'affaires du syndicat des travailleurs en chaussures de Montréal.

Le comité de négociations a déjà siégé trois fois et il semble bien augmentation de 15 cents l'heure, ainsi que huit fêtes chômées et

que l'entente sera difficile, selon le porte-parole syndical. Ces négociations ont pour but le renouvellement de la convention collective avec extension juridique, qui régit les conditions de travail des 15,000 cordonniers de la métropole et des environs.

ELECTIONS SYNDICALES

POUR LA SEPTIEME ANNEE CONSECUTIVE LE CONFRERE GRANGER EST REELU PRESIDENT

Dans l'industrie de la pulpe

Joliette

Pour la septième année consécutive, le confrère J.-A. Granger vient d'être réélu président du syndicat des employés de Howard Smith Paper Mills, de Crabtree Mills, lors de l'assemblée régulière de ce syndicat, tenue en juillet. Les autres officiers élus sont: Alfred Leblanc, vice-président, Roland Riopel, secrétaire-correspondant, Donat Perreault, secrétaire-archiviste, Alph. Lemieux, secrétaire-financier, Roger Forget, sentinelle. Ajoutons que l'assemblée a vivement applaudi son aumônier, M. l'abbé Alcidas Alard, qui restera à ce poste pour une nouvelle année.

A Joliette également, le syndicat des travailleurs de la pulpe et du papier (Barrett), a élu son bureau de direction pour une nouvelle année. Les membres sont: les confrères Léopold Rivest, président, Jean Perreault, vice-président, Rosaire Venne, secrétaire-archiviste, Raymond Perreault, secrétaire-financier, Roger Venne, agent d'affaires, Lucien Thouin, Josaphat Jetté, B. Bélanger, directeurs, et Camille Payette, garde-sentinelle.

Riverbend

Le confrère Marcellin Gauthier a été élu, le mois dernier, prési-

dent du syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier de Riverbend. Les autres officiers élus sont: MM. Lucien St-Jean, 1er vice-président, Gérard Gagné, 2e vice-président, Léo Arsenault, 3e vice-président, Damas Maltais, secrétaire-archiviste, Edmond Arsenault, secrétaire-archiviste adjoint, Sylvain Gagné, secrétaire-correspondant, Laurent Lavoie, secrétaire-correspondant adjoint, Ernest Girard, secrétaire-trésorier, Léon Gaboury, secrétaire-financier, Henri Vaillancourt, garde intérieur, Héraclius Lessard, garde extérieur, Joseph Girard, sentinelle, Léopold Savard et Léonidas Simard, vérificateurs. Le syndicat a, en outre, nommé les confrères Marcellin Gauthier et J.-A. Desgagné délégués au Bureau fédéral de la Fédération de la pulpe et du papier.

Rivière-du-Loup

Le syndicat des travailleurs de la pulpe et du papier de Rivière-du-Loup vient de choisir son exécutif pour la prochaine année. Les membres élus sont: MM. Delphis Roy, réélu président, Robert Bélanger, secrétaire-correspondant, Thomas Beaulieu, vice-président, et C.-E. Beaulieu, secrétaire-trésorier.

East-Angus

L'exécutif du syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier d'East-Angus a été réélu en entier, à l'exception de M. A. Pratte, qui a été remplacé par M. W.

Lacombe au poste de directeur. Les membres élus sont: Henri-Louis Tardif, président, L. Frappier, vice-président, Oscar Fournier, secrétaire-correspondant, Gérard Roy, secrétaire-trésorier, Rosario Bernier, sentinelle, A. Hamel, A. Phaneuf, E. Cormier et Y. Lacombe, directeurs.

Plessisville

Les confrères H. Mailhot, A. Dubois, L. Dubois, ainsi que Mlle A. Doucet ont été réélus à leur poste respectif de président, secrétaire, secrétaire adjoint et trésorier, lors des élections annuelles du syndicat des travailleurs du cuir et de la chaussure de Plessisville, tenues sous la présidence de M. Joseph Parent, président du conseil général des syndicats de Québec. Les autres membres de l'exécutif sont: les confrères A. Gagnon, vice-président, L.-P. Desrocher, trésorier adjoint, Maurice Lemay et Jacques Houde, directeurs, J.-M. St-Onge, sentinelle.

Sherbrooke

M. Gaston Distefano a été élu président de l'Association des employés du caoutchouc lors des élections de ce syndicat, tenues au début de juillet. Les autres membres de l'exécutif sont: Germain Dostie, 1er vice-président, Gérard Turgeon, 2e vice-président, Lauréat Gilbert, secrétaire-trésorier, Florent Boisvert, secrétaire-archiviste, Roland St-Martin, sentinelle. Les représentants des différents départements

de l'usine sur le comité de griefs seront, pour la prochaine année: MM. F. Boisvert, H. Beaudet, M. Lacroix et G. Boisvert, de la Press Room; G. Distefano et L.-P. Boisvert, de la Trimming Room, R. St-Martin, A. Provencher, M. Veilleux et Léo Lamontagne, de la Mill Room; P. Bélanger et P.-E. Ouellette, de la Tile Room. La charge des négociations a été confiée aux confrères Gaston Distefano, Florent Boisvert et Roland St-Martin.

A Saint-Hyacinthe

L'Union nationale des menuisiers et facteurs d'orgue de Saint-Hyacinthe a élu son nouvel exécutif, ces jours derniers. Les élus sont: Léon Ménard, président, Gilles Daigle, secrétaire, Philippe Fontaine, trésorier, L. Charbonneau, C. Dubuc, R. St-Cyr, directeurs.

A Warwick

Tous les officiers du syndicat national du textile de Warwick ont été réélus à leur poste respectif lors des élections tenues au début du mois. Le nouvel exécutif se compose des confrères suivants: Claude Champagne, président, Roland Charrest, vice-président, A. Henri, secrétaire-trésorier, Richard Michel, sentinelle, Laurent Lemay, Philippe Lainesse, L. Brindle, Edouard Labelle, Henri Fournier et Mlle Cécile Maurice, directeurs. Les délégués au conseil central de Victoriaville sont les confrères Pamphile



En 1949, on se souvient, les mineurs d'amiante déclaraient la grève à Asbestos et à Thetford...



Mais le gouvernement, prétendant que la grève était illégale, se fâcha rouge. La police fut envoyée sur les lieux.



Un ministre très en vue fit à la radio un long discours pour dénoncer les ouvriers. On criait au scandale!



Or, en 1950, une autre grève éclatait à une année d'intervalle de la précédente et à Sherbrooke, cette fois, parmi les ouvrières de la Claxson Knitting Mills.



Pourquoi cette grève? Parce que l'employeur avait refusé de négocier, méprisant toutes nos lois.



Mais cette fois, c'est curieux, la police est restée bien tranquille! Elle n'a pas inquiété du tout M. le Patron.

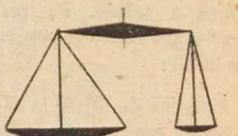


Et M. le ministre n'a rien dit du tout à la radio.



Bref, tous les officiers ont continué de dormir en paix tandis que les ouvrières de la Claxson attendaient que leur employeur ait décidé de se soumettre aux lois de la province.

C'est curieux, ne trouvez-vous pas?



A un an de distance, ça fait un joli contraste. Et comment expliquer ce phénomène? Faudrait-il croire qu'il y a deux justices dans Québec? L'une avec un petit plateau pour les ouvriers, l'autre avec un grand pour les employeurs?

C'est une question qui se pose!